



Sissonne, le 8 novembre 2019

ARRÊTÉ réglementant l'utilisation des terrains de football de Sissonne

Le Maire de la Ville de SISSONNE

Vu la demande de Monsieur le Président de l'Union Sportive Sissonnaise, relative à l'interdiction d'utilisation de l'ensemble des terrains de football en raison des conditions météorologiques et l'état actuel des terrains.

ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** L'utilisation de l'ensemble des terrains de football de Sissonne est interdite pour tous les entrainements et compétitions jusqu'au 15 novembre 2019.

**ARTICLE 2 :** Le Président de l'Union Sportive Sissonnaise est chargé d'en interdire l'accès par des moyens appropriés.

**ARTICLE 3 :** Le Maire est chargé de faire respecter le présent Arrêté.

Christian VANNOBEL  
Maire,



**Destinataires :**

Mr le Président de l'Union Sportive Sissonnaise (1)  
Gendarmerie (2)  
District Aisne de Football (1)  
Affichage (5)  
Archives (1)